

N° 95

SENAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1982-1983

Annexe au procès-verbal de la séance du 22 novembre 1982

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1983, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

TOME III

**LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPÉCIALES
(Deuxième partie de la loi de finances.)**

Par M. Maurice BLIN,

Sénateur

Rapporteur général.

ANNEXE N° 23

**RECHERCHE ET INDUSTRIE
II - Industrie**

Rapporteur spécial : M. René TOMASINI.

(1) *Cette commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, président ; Henri Duffaut, Jacques Descours Desacres, Geoffroy de Montalembert, Jean Cluzel, vice-présidents ; Modeste Legouez, Paul Jargot, Yves Durand, Louis Perrein, secrétaires ; Maurice Blin, rapporteur général ; René Ballayer, Charles Beaupetit, Stéphane Bonduel, Henri Caillavet, René Chazelle, Pierre Croze, Marcel Debarge, Gérard Delfau, Marcel Fortier, André Fosset, Jean-Pierre Fourcade, Jean Francou, Pierre Gamboa, Henri Gotschy, Robert Guillaume, Marc Jacquet, Tony Larue, Georges Lombard, Michel Manet, Josy Moinet, René Monory, Jean-François Pintat, Christian Poncelet, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Robert Schmitt, René Tomasini, Henri Torre, Camille Vallin.*

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (7^e légis.) : 1083 et annexes, 1165 (annexe n° 25), 1170 (tome XII) et in-8° 280.
Sénat : 94 (1982-1983)

Loi de Finances - Centre national d'études spatiales (CNES) - Centre national pour l'exploitation des océans (CNEXO) - Énergie - Industrie - Informatique - Petites et Moyennes entreprises (P.M.E.) - Recherche.

SOMMAIRE

	Pages
PRINCIPALES OBSERVATIONS	5
EXAMEN EN COMMISSION	9
AVANT-PROPOS	11
CHAPITRE PREMIER – PRESENTATION GENERALE DES CREDITS	13
<i>A. La dotation de base</i>	13
<i>B. La structure du budget de l'Industrie</i>	15
1. Présentation par actions	15
2. Principales évolutions	16
CHAPITRE II – LA POLITIQUE DES MATIERES PREMIERES	17
<i>A. Les crédits de la politique des matières premières</i>	19
<i>B. L'évolution des principales dotations</i>	19
1. La Caisse française des matières premières	19
2. Le Bureau de recherches géologiques et minières	20

3. Le plan métaux et le programme nodules	22
4. Les économies de matières premières	23
CHAPITRE III – LA POLITIQUE DE L'ENERGIE	25
<i>A. Le bilan énergétique français : résultats et perspectives</i>	25
1. Le bilan énergétique en 1981	25
2. Les tendances qui se dégagent en 1982.....	27
3. La remise en cause du plan d'indépendance énergétique	30
<i>B. Les incertitudes du programme nucléaire.....</i>	31
1. Les incertitudes des engagements au-delà de 1983.....	31
2. Les difficultés financières d'Electricité de France en 1982	32
<i>C. Le poids croissant de la politique charbonnière</i>	32
1. Les crédits de politique charbonnière	32
2. Quelle politique charbonnière ?	35
<i>D. L'action de l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie</i>	36
1. Les crédits de l'Agence pour 1983	37
2. Le Fonds spécial de grands travaux	38
CHAPITRE IV – LA POLITIQUE INDUSTRIELLE... ..	41
<i>A. Les crédits de développement industriel et de restructuration.....</i>	44
1. Les crédits de développement industriel	44
2. Les crédits de restructuration sectorielle	45
3. Les crédits de restructuration d'entreprise (C.I.R.I.)	45

<i>B. La baisse inquiétante des crédits spécifiques en faveur de la petite et moyenne industrie</i>	46
1. Les crédits en faveur de la petite et moyenne industrie répondent à des besoins spécifiques	46
2. Une évolution qui n'est pas sans signification	47
<i>C. Un effort important en faveur de la filière électronique</i>	48
1. Des moyens importants	48
2. Des objectifs ambitieux	49
3. Des incertitudes dans la mise en oeuvre	50
<i>D. Le secteur public industriel</i>	50
1. L'achèvement du processus d'élargissement du secteur public	51
2. La priorité accordée au secteur public industriel	52
3. Les incertitudes demeurent quant aux orientations des groupes industriels	53
DISPOSITIONS DIVERSES : EXAMEN D'UN ARTICLE	57
– Article 60 – Barème des redevances versées par les exploitants d'installations nucléaires	58
ANNEXES	61
I. PRIX DE REVIENT DU CHARBON NATIONAL	61
II. REPARTITION PREVISIONNELLE DU PROGRAMME DE L'AGENCE FRANCAISE POUR LA MAITRISE DE L'ENERGIE	62

PRINCIPALES OBSERVATIONS DE LA COMMISSION

A. POLITIQUE DE L'ENERGIE

1. Le coût croissant de la politique charbonnière.

-Le poids de la politique charbonnière dans le budget de l'industrie (plus de 57 % de l'ensemble des crédits en dépenses ordinaires et crédits de paiement),

- La forte croissance des dotations pour une production constante (+ 43 % en 1983 pour la seule subvention d'exploitation au Charbonnages de France),

conduisent à s'interroger sur le caractère raisonnable et le coût pour les finances publiques d'un accroissement significatif de la production nationale.

2. L'incertitude concernant le programme électronucléaire.

Les conditions dans lesquelles sera poursuivi le programme électronucléaire au-delà de 1983 sont encore indéterminées. Les conséquences d'un ralentissement significatif des engagements seraient considérables tant pour l'avenir de l'industrie française que pour notre indépendance énergétique.

3. Les crédits partiellement débudgétisés de l'Agence française pour la maîtrise de l'Energie.

La forte diminution des crédits d'investissement de l'Agence inscrits au budget de l'industrie contraste avec les ambitions du plan énergétique

en matière de maîtrise de l'énergie. Elle ne peut trouver d'explication que dans l'existence du Fonds spécial de grands travaux.

Une telle présentation, qui a tous les caractères d'une débudgétisation critiquable, ne peut être acceptée.

B. LA POLITIQUE DES MATIÈRES PREMIÈRES

1. L'évolution contrastée de l'effort en faveur de la politique des matières premières.

Si les crédits d'économie de matières premières évoluent de façon satisfaisantes, la diminution des moyens du plan métaux et du programme de prospection des gisements de nodules est préoccupante.

2. Le rôle des nouvelles entreprises nationalisées.

Il convient de s'interroger sur l'action des nouvelles entreprises nationalisées qui justifie - selon le ministère - la stagnation globale des moyens de la politique des matières premières.

C. LA POLITIQUE INDUSTRIELLE

1. La présentation de l'effort en faveur de l'appareil productif.

Une information plus complète et plus cohérente de l'ensemble de l'effort public en faveur de l'appareil productif semble nécessaire eu égard aux formes multiples que prend cet effort (subventions, allègements fiscaux, bonifications de prêts) et à la diversité des budgets qui y participent.

2. L'évolution préoccupante des crédits spécifiques accordés à la petite et moyenne industrie.

Les crédits de politique industrielle qui avaient augmenté fortement en 1982 se stabilisent en 1983 en francs constants.

Au sein de cette dotation, les crédits spécifiques en faveur de la

petite et moyenne entreprise sont en baisse pour la deuxième année consécutive : en 1983, les crédits de paiement régresseront de 85,5 % par rapport à 1981.

Cette évolution est d'autant plus inquiétante que la petite et moyenne industrie qui joue un rôle essentiel dans le maintien de l'emploi et du tissu industriel rencontre des difficultés accrues du fait de la dégradation de l'environnement économique et de l'accroissement des coûts.

3. L'effort important pour la filière électronique.

Les crédits prévus en faveur de l'informatique et de l'électronique dans le budget de l'industrie font plus que doubler.

Toutefois, le programme annoncé gagnerait en crédibilité si tous ses éléments, notamment les données financières et les restructurations envisagées, étaient précisément exposés.

D. LE SECTEUR PUBLIC INDUSTRIEL

1. La priorité donnée au secteur public industriel.

Les dotations en capital au seul secteur public industriel s'élèvent à 7 500 millions en 1983. Elles ont été multipliées par 23 depuis 1981 et représentent en 1983 près de 8 fois les crédits de politique industrielle (en autorisations de programme hors informatique).

La priorité ainsi donnée au secteur public industriel pèse d'un poids considérable sur les ressources disponibles en faveur de l'ensemble de l'industrie et particulièrement de la petite et moyenne industrie.

2. L'inscription des dotations en capital du secteur public industriel au budget de l'industrie.

Compte tenu du rôle déterminant que doivent jouer les entreprises nationalisées dans la politique industrielle du Gouvernement, il conviendrait que les dotations en capital qui leur sont accordées et qui sont inscrites actuellement au budget des charges communes figurent désormais au budget de l'industrie.

EXAMEN EN COMMISSION

Réunie le 27 octobre 1982 sous la présidence de M. Edouard BONNEFOUS, président, la Commission a procédé, sur le rapport de M. René TOMASINI, rapporteur spécial, à l'examen des crédits de la section « Industrie » du projet de budget du Ministère de la recherche et de l'industrie pour 1983 et de l'article 60 du projet de loi de finances pour 1983 (« Redevances dues au titre du contrôle de sûreté des installations nucléaires de base »).

Le rapporteur spécial a présenté les grandes orientations du projet de budget sur lesquelles il a formulé plusieurs observations (voir les principales observations de la Commission).

A l'issue de cet exposé, M. Maurice BLIN, rapporteur général, a souligné le poids de la subvention aux Charbonnages de France dans le budget de l'Industrie et a rappelé que la Cour des comptes s'était inquiétée, dans son dernier rapport sur les entreprises publiques, que les prix de revient de certains sites « échappent à la rationalité économique. »

Il s'est interrogé en second lieu sur les raisons de la diminution pour la seconde année consécutive des crédits spécifiques en faveur de la petite et moyenne industrie.

S'agissant de la filière électronique, le rapporteur général a souligné l'urgence que soit fixé précisément le rôle des différentes entreprises nationalisées dans le cadre des contrats de plan et s'est interrogé sur les missions et les moyens du centre mondial « Informatique et ressources humaines ».

M. André FOSSET a précisé que la Cour des comptes observait que

pour certains sièges d'extraction de charbon, il serait moins coûteux de maintenir le personnel en congé permanent que de poursuivre l'exploitation.

M. Josy MOINET a indiqué que la diminution des crédits en faveur de la petite et moyenne entreprise pouvait trouver une compensation dans l'augmentation des prêts bonifiés.

M. Edouard BONNEFOUS, président, a exprimé son souci d'une information claire et complète du Parlement, souhaitant notamment que les dotations en capital aux entreprises publiques du secteur industriel figurent au budget de l'Industrie et que soit présenté de façon cohérente l'ensemble de l'effort public en faveur de l'appareil productif.

Compte tenu des observations formulées par **M. René TOMASINI,** rapporteur spécial, la **Commission a décidé, à la majorité, de rejeter la section « Industrie » du projet de budget du Ministère de la Recherche et de l'Industrie pour 1983. Elle a adopté en revanche l'article 60 du projet de loi de finances pour 1983.**

AVANT-PROPOS

Avant d'aborder l'examen des crédits, votre rapporteur spécial ne peut que déplorer, comme l'a fait le rapporteur spécial de la Commission des Finances de l'Assemblée nationale, le caractère tardif et incomplet des réponses qui ont été apportées par le Ministre aux « questionnaires budgétaires ».

Il s'interroge cependant sur les raisons d'une telle attitude. S'agit-il seulement des lourdeurs administratives ou d'une réelle incertitude sur les actions envisagées pour l'année 1983 ?

Sur ce point votre rapporteur spécial ne peut que constater une propension regrettable à demander davantage des « provisions » pour des actions en cours d'élaboration que des crédits destinés à des projets précis et à faire ainsi appel à la confiance aveugle de la représentation nationale de préférence à son esprit d'analyse.

CHAPITRE PREMIER

PRESENTATION GENERALE DES CREDITS

A. LA DOTATION DE BASE

Le projet de budget pour 1983 du ministère de la Recherche et de l'Industrie (II Industrie) s'élève à 11,44 milliards de francs (+ 23,7 % par rapport à 1982).

Cette évolution globale se décompose de la façon suivante :

	1982 (en MF)	1983 (en MF)	Variation (en %)
Dépenses ordinaires	6 836,6	8 611,6	+ 25,9
Dépenses en capital			
– crédits de paiement	2 409,5	2 832,9	+ 17,6
– autorisations de programme	3 586,7	4 060,8	+ 13,2
Total dépenses ordinaires et crédits de paiement	9 246,1	11 444,6	+ 23,7

(MF) : millions de francs

Par rapport à l'ensemble des budgets civils dont il représente environ 1,6 %, le budget de l'Industrie enregistre une progression nettement supérieure pour ce qui est des dépenses ordinaires (ensemble des budgets civils + 12,4 % ; budget de l'industrie : + 25,9 %) due essentiellement à la forte croissance des subventions, notamment de celles prévues en faveur de Charbonnages de France.

En revanche, si elles progressent en crédits de paiement plus rapidement que la moyenne des budgets civils (+ 17,5 % contre + 12,5 %), les dépenses en capital enregistrent une croissance moindre en autorisations de programme (+ 13,2 % contre + 22 %).

Cette divergence des crédits de paiement et des autorisations de programme est due pour une part à l'évolution des dotations de l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie dont les autorisations de programme décroissent plus fortement (- 35,3 %) que les crédits de paiement (- 22,5 %) et pour une autre part à la volonté d'une accélération du rythme des programmes qui explique notamment la progression parallèle, en crédits de paiement et en autorisations de programme, des dotations prévues en faveur des actions de politique industrielle et de l'électronique.

B. STRUCTURE DU BUDGET DE L'INDUSTRIE

1. Présentation par actions du budget de l'Industrie

La répartition par actions des crédits du budget de l'industrie s'établit de la façon suivante :

	Crédits demandés (en MF)	Importance de chaque action en %	Variation par rapport à 1982 (en %)
I. CRÉDITS DE PAIEMENT			
Moyens de l'administration*	1 231,7	10,8	+ 24,3
Matières premières.....	894,0	7,8	+ 11,8
Politique énergétique	7 132,2	62,3	+ 21,0
Politique industrielle et innovation	1 042,6	9,1	+ 8,9
Information : recherche et application	968,8	8,6	+ 107,8
Normalisation, qualification, métrologie et sécurité de l'appareil productif	157,2	1,4	+ 23,6
TOTAL.....	11 444,6	100	+ 23,7
II. AUTORISATIONS PROGRAMME			
Moyens de l'administration	40,6	1,0	+ 10,2
Matières premières	294,1	7,2	- 0,6
Politique énergétique	775,7	19,1	- 32,7
Politique industrielle et innovation	1 543,3	38,0	+ 9,0
Information : recherche et application	1 374,4	33,8	+ 109,1
Normalisation, qualification, métrologie et sécurité de l'appareil productif	32,8	0,8	+ 19,3
TOTAL.....	4 060,9	100	+ 13,2

* Y compris une enveloppe de formation professionnelle.

2. Principales évolutions

a) Les moyens de l'administration

La forte progression des moyens de l'administration (administration centrale, services extérieurs et enveloppe de formation), + 24,3 % en dépenses ordinaires et crédits de paiement, est due pour partie à la très forte augmentation (+ 125 %) des prestations spécifiques aux mineurs de fer en raison de la prise en charge par l'Etat de nouvelles prestations de retraite afin d'améliorer la compétitivité des minerais de fer nationaux.

Par ailleurs le projet de budget comporte en sus de 299 créations de postes de régularisation, 19 créations de postes pour les Ecoles des Mines dont les crédits progressent substantiellement.

Enfin, il convient de signaler parmi les mesures nouvelles la contribution du budget de l'Industrie de 1 million de francs au nouvel Institut Syndical de Recherche Economique et Sociale créé par le Premier Ministre afin de développer le pluralisme en matière d'information et de données statistiques et économiques.

Bénéficiant d'un budget global de 13 millions de francs en 1983, cet institut, constitué sous la forme d'une association de la loi de 1901, est doté d'un conseil d'administration où siègent 9 représentants syndicaux, 9 personnalités scientifiques et 3 représentants du Premier Ministre.

b) Les actions de normalisation, qualification, métrologie et sécurité de l'appareil productif.

Ces actions progressent globalement de 23,6 % en crédits de paiement et de 19,3 % en autorisations de programme.

Cette évolution traduit :

- le souci de consolider la situation financière de l'Association française de normalisation ;

- la nécessaire mise à niveau des dotations du laboratoire national d'essai ;

- l'accent mis sur l'élaboration et la promotion des moyens et méthodes d'essais et de qualification des produits et équipements industriels ainsi que sur l'équipement des centres d'étalonnage mis en place sur le territoire.

Les autres actions (matières premières, politique énergétique, politique industrielle et informatique) font l'objet des chapitres ci-après.

CHAPITRE II

LA POLITIQUE DES MATIERES PREMIERES

Contrairement à la tendance observée à la fin des années 1970, les cours de la plupart des matières premières minérales se sont dégradés en 1980 et 1981. La même tendance, éventuellement accélérée, a été observée au début de 1982.

Ces perspectives favorables, sous réserve de l'évolution du dollar, pour un pays comme la France dont les besoins sont couverts à 55 % par les importations ne doivent pas cependant se traduire par un effort moindre en faveur de la maîtrise de notre approvisionnement et de notre consommation de matières premières. En effet, d'une part le risque d'un retournement des tendances actuelles n'est pas négligeable sous l'effet d'une reprise des économies mondiales qui se heurterait à une offre réduite du fait du ralentissement actuel des investissements miniers. L'effet démobilisateur de cette évolution sur les projets industriels notamment dans le domaine des économies de matières premières, doit être d'autre part compensé au contraire par un effort accru d'incitation.

Enfin les cours déprimés devraient être mis à profit pour renforcer les stocks nationaux notamment de matières premières stratégiques.

Or les crédits inscrits pour 1983 en faveur de la politique des matières premières stagnent globalement même si cette situation recouvre des évolutions contrastées.

A. LES CREDITS DE LA POLITIQUE DES MATIERES PREMIERES

L'ensemble des crédits prévus en 1983 pour la politique des matières premières sont à peine maintenus en crédits de paiement (+ 9,4 %) et regressent en autorisations de programme (0,6 %).

Crédits de la politique des matières premières (1)

	En millions de francs		En %
	1982	1983	Variation
Caisse française des matières premières			
C.P.	300,00	366,50	+ 22,16
Observatoire des matières premières			
C.P.	2,00	3,77	+ 88,50
A.P.	2,50	4,77	+ 90,80
Bureau de Recherches géologiques et minières (2)			
C.P.	310,77	342,36	+ 10,16
A.P.	112,00	126,95	+ 13,35
Matières premières et approvisionnement (plan métaux)			
C.P.	82,40	43,29	- 47,46
A.P.	66,50	72,49	+ 9,00
Ressources minérales des océans			
C.P.	43,00	25,00	- 41,86
A.P.	60,00	30,00	- 50,00
Économies de matières premières			
C.P.	29,63	64,29	+ 118,98
A.P.	30,00	32,70	+ 9,00
Formation et assistance technique aux pays en voie de développement			
C.P.	22,00	18,86	- 14,27
A.P.	25,00	27,25	+ 9,00
TOTAUX			
C.P.	789,80	864,07	+ 9,40
A.P.	296,00	294,16	- 0,62

(1) Hors aide au charbon à coke.

(2) Y compris inventaire des matières premières, hors inventaire charbonnier.

La raison avancée à cette évolution tient aux nouveaux moyens dont dispose l'Etat du fait des nationalisations pour poursuivre sa politique des matières premières.

Il s'agit notamment de la société PechineyUgine-Kuhlmann nationalisée par la loi du 11 février 1982 ainsi que de la société Imétal et de ses filiales dont Penarroya et la société Le Nickel, contrôlée à 60 % par des capitaux publics à la suite :

- de la nationalisation de la banque Rothschild et de la Compagnie Financière de Suez

- d'achats en bourse par la Cogema (filiale du Commissariat à l'Energie Atomique)

- de la souscription par l'ERAP de la totalité de l'augmentation de capital du mois de mai 1982.

A défaut d'information précise, il convient de s'interroger sur le rôle de ces sociétés dans la définition et l'exécution de la politique française des matières premières.

B. EVOLUTION DES PRINCIPALES DOTATIONS

1. La Caisse française des matières premières

La création en 1980 de la Caisse française des matières premières a eu pour objet d'accélérer, grâce au recours à l'épargne, la mise en place du stock national de matières premières minérales dont la constitution avait été décidée en 1975.

Dotée du stock constitué à l'origine grâce à une dotation budgétaire initiale de 250 millions de francs, la Caisse a réalisé en 1980-1981 un programme d'achats de 1600 millions de francs.

Pour ce faire, elle a dû se procurer des ressources sous la forme de bons industriels (80 millions de francs en août 1980), d'emprunts obligataires (500 millions de francs en septembre 1980 et 600 millions de francs en avril 1981) et d'eurocrédit (100 millions de dollars en octobre 1981).

Les dotations budgétaires de 169 millions de francs pour 1980-1981 et 300 millions de francs pour 1982 couvrent les frais de gestion et les frais financiers de la Caisse.

Un deuxième programme d'achat de 1800 millions de francs devait être réalisé avant la fin de 1983. Votre rapporteur spécial s'en était félicité à l'occasion de l'examen des crédits du budget de l'industrie pour 1982.

Or il apparaît que la Caisse française des matières premières n'a dégagé en 1982 aucune ressource nouvelle et que ce deuxième programme ne serait en définitive que de 600 millions de francs.

Cette réduction du programme d'achat s'accompagne néanmoins d'une progression sensible (+ 22 %) de la dotation budgétaire de la Caisse pour 1983 (366,5 millions de francs).

Elle conduit cependant à s'interroger sur la possibilité d'atteindre, dans ces conditions, l'objectif d'ici à 1985, d'un stock devant couvrir en moyenne deux mois d'approvisionnement -ce qui correspond environ à quatre ou cinq milliards de francs actuels.

2. Le Bureau de recherches géologiques et minières

a) Le bureau de recherche géologique et minière (BRGM).

Le B.R.G.M. exerce son activité selon trois modes différents.

Il est tout d'abord un organisme de service public et un établissement de recherche scientifique. Il assure par ailleurs une activité commerciale d'études et de travaux pour le compte de tiers. Il est enfin un opérateur minier du secteur public qui assure une mission industrielle.

Le B.R.G.M. bénéficie donc à la fois de crédits du budget de l'Etat et des ressources propres de son activité commerciale.

En 1983, les crédits, inscrits au budget de l'industrie, s'élèvent à 119 MF en subvention de fonctionnement (+ 9,8%). Les subventions

d'investissement sont en progression plus sensible de 20,8 % en crédits de paiement (129,7 MF) et de 13,3 % en autorisations de programme (126,9 MF), l'accent étant particulièrement mis sur les activités de recherche.

Enfin, l'inventaire des matières premières qui est confié au B.R.G.M. et financé sur crédits d'Etat abondés par des ressources de certaines régions, fait l'objet d'un article individualisé (Art. 45.11, article 30).

b) L'inventaire des matières premières.

L'inventaire des ressources minières du territoire national a été mis en oeuvre en 1975 pour une période quinquennale et reconduit en 1979 pour une autre période de cinq ans compte tenu des premiers résultats encourageants enregistrés.

Les ressources consacrées par l'Etat à l'Inventaire (hors Charbon) ont évolué depuis cinq ans comme suit :

MF	1978	1979	1980	1981	1982
Métropole	33,6	45,367	63,357	67,257	78,25
Guyane	8,7	9	10	10,2	11
Nouvelle Calédonie.....	-	0,5	2,5	5	5,75
TOTAL	42,3	54, 867	75,857	82,457	95

Le bilan de l'exercice 1981 et des premiers mois de 1982 confirme que l'Inventaire a pris un régime de croisière car il permet de découvrir chaque année environ huit à dix gîtes nouveaux en Métropole et deux à trois en Guyane. En Nouvelle Calédonie, l'Inventaire, engagé plus tardivement, est moins avancé mais a déjà apporté un nombre important de minéralisations en métaux qui, jusqu'à présent, n'étaient ni exploités ni même vraiment prospectés.

Pourtant, l'évolution des crédits consacrés à l'Inventaire des matières premières (hors charbon) pour 1983 (93,6 MF), en régression de 1,5 % par rapport à 1982, se traduira par un **ralentissement de ce programme important dont les moyens ont progressé régulièrement depuis sa mise en oeuvre en 1975.**

3. Le « plan métaux » et le « programme nodules »

L'évolution des dotations du plan métaux (matières premières et approvisionnement) et du « programme nodules » (ressources minérales des océans) traduisent un ralentissement de ces opérations.

a) le plan métaux

L'objectif du plan métaux est d'aider nos opérateurs miniers et métallurgiques à consolider notre approvisionnement en matières premières non énergétiques, grâce à des investissements dans la mine, et dans une moindre mesure dans la transformation de ces matières. L'intervention des pouvoirs publics est justifiée par la nécessité de diminuer le niveau considérable des risques pris par ces opérateurs dans de tels programmes, tout en les orientant vers des programmes directement utiles à notre économie.

Les réalisations de ce plan sont surtout marquées par plusieurs découvertes d'importants gisements de cuivre (Portugal, Pérou, Australie), par le développement récent des efforts sur des métaux d'alliage (dont bon nombre sont considérés comme « stratégiques »), enfin par le renouvellement de l'intérêt du potentiel minier de notre pays pour plusieurs substances (plomb, zinc et tungstène notamment).

Les crédits prévus pour 1983 se maintiennent approximativement en autorisations de programme : 72,49 millions de francs (+ 9 %) mais chutent fortement en crédits de paiement : 43,29 millions de francs (- 47,46 %). Cette dernière évolution trouve son explication pour partie dans le gonflement exceptionnel des besoins en crédits de paiement en 1982 (reliquat de crédits nécessaires à des aides antérieures de l'ancien plan uranium, concentration de dépenses pour des programmes concernant les métaux engagés en 1980 et 1981).

Sous cette réserve, l'évolution des crédits en 1983 traduit une stagnation des programmes et un ralentissement probable des travaux alors même que l'effort que constitue le plan métaux doit être soutenu pour deux raisons principales :

- le secteur des matières premières est, dans le monde entier, en difficulté profonde en raison de la dépression du marché des principales substances. Il convient donc d'aider nos opérateurs, non seulement à surmonter ces difficultés, mais aussi à réaliser sans tarder les investissements qui les placeront en bonne position lors de la reprise de ce marché ;

– les travaux miniers (prospection et mise en exploitation) exigent une grande continuité, dix à vingt ans pouvant s'écouler entre la découverte des premiers indices minéralisés et le début de l'extraction du minerai.

b) le programme nodules

Le programme nodules a pour objet la prospection et l'évaluation de gisements de nodules polymétalliques dans les océans.

L'évolution des crédits qui lui sont consacrés en 1983 est préoccupante : les autorisations de programme (30 millions de francs) régressent de 50 % par rapport à 1982 ; les crédits de paiement (25 millions de francs) diminuent parallèlement de 41,8 %.

Cette chute de ses moyens serait lourde de conséquences sur les perspectives du programme nodules si d'autres financements notamment par le biais du Centre national pour l'exploitation des océans ne venaient pas pallier la défaillance du budget de l'industrie.

4. Les économies de matières premières

Les crédits consacrés aux économies de matières premières ainsi qu'aux actions de recyclage et de substitution sont dévolus conjointement à l'Agence Française pour la Maîtrise de l'Energie (A.F.M.E.) et à l'Agence Nationale pour la Récupération et l'Élimination des Déchets (ANRED).

a) les compétences respectives de l'AFME et de l'ANRED

● L'AFME intervient principalement dans les domaines de :

– l'économie directe : réduction de la consommation d'une matière première donnée, soit dans un procédé de fabrication, soit dans la conception du produit lui-même à caractéristique d'usage identique ;

– la substitution : remplacement des matières premières les plus vulnérables ou les plus coûteuses en devises ;

– la récupération : réduction des pertes de matières premières dans les circuits économiques : l'AFME est compétente en matière de recyclages courts, c'est-à-dire à l'intérieur des entreprises par récupération des déchets de fabrication.

Pour 1982, le service des matières premières de l'Agence a concentré ses interventions dans trois domaines principaux : le secteur des métaux non ferreux, la filière bois-papier, l'industrie textile.

Le budget d'intervention (innovation et démonstration) absorbe environ 70 % des autorisations de programme ; le reliquat bénéficie aux actions de soutien (animation, études, communication et formation).

● L'ANRED, outre sa compétence générale du domaine de l'environnement pour l'élimination des déchets, intervient pour les récupérations à caractère collectif dans les recyclages longs de matières premières issues de produits de consommation finale devant faire l'objet d'opérations de collecte, de tri ou de préparation.

Ainsi en 1982, l'agence a apporté son soutien à des projets industriels permettant d'accroître le recours aux vieux papiers en substitution à la pâte ou au bois importés, à un projet de valorisation de ferrailles ainsi qu'à des opérations de récupération de métaux non ferreux (cuivre, cobalt...) et de régénération de solvants.

b) leurs moyens financiers en 1983

L'AFME et l'ANRED bénéficient sur les crédits du budget de l'industrie de subventions de fonctionnement (titre IV).

Ces subventions s'élèvent, pour l'AFME à 4,02 millions de francs en 1983 en progression de 5,8 % par rapport à 1982, et pour l'ANRED à 2,96 millions de francs (+ 4,6 %).

Sur les crédits d'investissement d'économie de matières premières (titre VI), 21 millions de francs en autorisations de programme ont été initialement affectés en 1982 à l'AFME et 9 millions de francs à l'ANRED.

Pour 1983, la dotation prévue de 32,7 millions de francs en autorisations de programme et de 57,31 millions de francs en crédits de paiement n'a pas fait encore l'objet d'une répartition entre les deux organismes.

Cette dotation globale enregistre par rapport à 1982 une quasi-stagnation en autorisations de programme (+ 9 %) et une forte hausse en crédits de paiement (+ 128,8 %).

CHAPITRE III. - POLITIQUE DE L'ENERGIE

L'évolution effective de la consommation d'énergie en 1981 et 1982 ainsi que les perspectives de croissance pour les prochaines années sont très en-deça des hypothèses qui ont servi de base à l'élaboration du plan d'indépendance énergétique présenté par le Gouvernement en octobre 1981.

Elles rendent probable une révision en baisse des prévisions de consommation énergétique à l'horizon 1990.

Cette révision entraîne notamment une incertitude quant au niveau souhaitable des productions nationales charbonnières et électronucléaires pour lesquelles la situation s'analyse toutefois en des termes très différents.

Elle ne doit cependant pas compromettre les actions tendant à la maîtrise de l'énergie.

A. LE BILAN ENERGETIQUE FRANCAIS : RESULTATS ET PERSPECTIVES

1. Le bilan énergétique en 1981

a) Le bilan énergétique par secteur

**BILAN ENERGETIQUE PAR SECTEURS PRODUCTEURS
EN 1980 ET 1981**

	1980		1981	
	Mtep (1)	%	Mtep	%
Charbon.....	34,4	18	32,1	17,1
Pétrole	101,6	53	90,7	48,3
Gaz naturel	23,6	12,3	24,8	13,2
Hydraulique	16	8,3	14,7	7,8
Énergies nouvelles	3,2	1,7	3,4	1,8
Nucléaire	12,9	6,7	22,1	11,8
TOTAUX	191,7	100	187,8	100

(1) Million de tonnes équivalent pétrole.

La comparaison des bilans énergétiques français pour 1980 et 1981 fait apparaître une diminution globale de la consommation. Cette évolution recouvre principalement deux phénomènes de sens inverse :

– La dépendance pétrolière passe pour la première fois en 1981 au-dessous de 50 % grâce à une consommation en baisse de plus de 10 %. Toutefois, en raison de la forte hausse du dollar, la facture pétrolière de la France atteint pour cette même année 128,8 milliards de francs en progression de près de 20 %.

– L'essor du nucléaire est spectaculaire puisqu'il passe de 6,7 à 11,8 % du bilan énergétique.

Le développement de la production d'électricité d'origine nucléaire permet ainsi le passage de notre taux d'indépendance énergétique de 29,1 % en 1980 à 35,2 % en 1981.

b) Les économies d'énergies

Les économies d'énergies ont été entre 1980 et 1981 de 3,4 millions de tep dont 1,15 million a été primé par l'Agence pour les économies d'énergies.

ECONOMIES D'ENERGIES PAR SECTEURS CONSOMMATEURS

	Industrie et secteur énergétique	Résidentiel et tertiaire	Transports	Total
Economies acquises en 1980 en Mtep	6,7	13,5	3,8	24
Accroissement 1981-1980 en Mtep	1,5	1,3	0,6	3,4
Economies acquises en 1981 en Mtep	8,2	14,8	4,4	27,4

Ces résultats doivent être placés dans le cadre des objectifs du plan d'indépendance énergétique qui prévoit que les économies d'énergie devraient représenter 64 millions de tep pour l'année 1990, soit une économie de 4 millions de tep supplémentaires par an sur la période 1981-1990.

Ils doivent de surcroît être appréciés avec circonspection, car l'estimation des économies d'énergie est établie par référence à ce qu'aurait été la consommation d'énergie en 1981, si avec la même croissance économique que celle effectivement réalisée, s'étaient perpétués les comportements d'avant 1974.

2. Les tendances qui se dégagent en 1982

a) L'évolution de la consommation d'énergie

Les données disponibles pour 1982 (1er semestre) indiquent, par rapport à la même période de 1981 :

- une baisse de la consommation d'énergie de 1,7 % ;
- la poursuite de la baisse de la consommation de produits pétroliers à un rythme rapide (– 6 %) qui ne devrait toutefois pas empêcher un alourdissement de notre facture pétrolière en raison de la hausse continue du dollar ;
- la baisse de la consommation de gaz naturel (– 1,7 %) due à une décroissance marquée dans la grande industrie ;

– une progression de la consommation de charbon (+ 3,4 %) essentiellement due à son utilisation plus intensive dans les centrales électriques ;

– une progression plus faible de l'électricité primaire (+ 5,1 %), qui explique le point précédent, en raison d'une hydraulité peu favorable et de l'arrêt de plusieurs centrales nucléaires.

b) Deux décisions importantes pour notre politique énergétique

– le nouveau régime des prix de reprise des produits pétroliers

● Les principes fixés par les arrêtés du 29 avril 1982

Les prix de reprise des principaux produits pétroliers (essence, supercarburant, gazole, fioul domestique) sont désormais placés sous le régime de la liberté contrôlée. Les entreprises titulaires d'une autorisation spéciale d'importation et de mise à la consommation délivrée en application de la loi du 30 mars 1928 doivent déposer auprès de l'administration le barème de prix de reprise qu'elles se proposent d'appliquer.

Les barèmes déposés ne doivent pas excéder des prix plafonds calculés mensuellement par application d'une formule automatique et publique qui tient compte à la fois du prix de revient réel des produits et des prix constatés sur les marchés européens.

● L'application différée du nouveau régime

Le nouveau régime est entré en application le 1er mai 1982. Les arrêtés l'instituant ont prévu une période transitoire de 3 mois au cours de laquelle les prix de reprise ne pourraient augmenter de plus de 3 c/l (1) le premier mois et 6 c/l les deux mois suivants.

En fait, l'application de la formule a conduit à des hausses inférieures à ces seuils au mois de juin 1982.

A compter du mois de juillet 1982, trois éléments nouveaux sont intervenus :

- l'augmentation d'un point du taux de la TVA ;
- l'entrée en vigueur des mesures de blocage des prix ;
- l'augmentation très forte du cours de la devise américaine.

(1) c/l : centimes par litre.

Dans ces conditions, le gouvernement a décidé d'infléchir sur deux points l'application du nouveau régime de prix :

– le 30 juin a été pris un arrêté prévoyant que l'augmentation de la TVA serait imputée sur le prix de reprise afin de limiter la hausse de prix au consommateur. Cela s'est traduit par une diminution du prix de reprise entre le 1er et le 12 juillet, et une légère modification en baisse des seuils d'augmentation autorisée le 12 juillet (date d'augmentation des prix plafonds de la formule) ;

– la période de transition a été allongée par un arrêté du 28 juillet 1982, les prix de reprise autorisés ne pouvant pas augmenter de plus de 7,6 c/l pour les carburants et 5,1 c/l pour le gazole et le fioul domestique jusqu'à ce que ces prix aient rejoint les prix plafonds calculés au moyen de la formule.

● **Les effets du nouveau régime**

L'application intégrale de la nouvelle formule devrait permettre à l'industrie du raffinage d'opérer les indispensables investissements et restructurations et d'améliorer sa situation financière caractérisée en 1981 par des frais financiers de 5,6 milliards de francs et des pertes économiques de 12,2 milliards.

– *La conclusion en 1982 de deux contrats importants d'approvisionnement en gaz*

● Un accord est intervenu en février 1982 entre la France et l'Algérie comportant de nouvelles conditions de prix et d'indexation. Cet accord permet l'entrée en vigueur progressive du contrat signé en 1976 portant sur la livraison de 5,15 milliards de m³ de gaz par an à compter du 1er janvier 1981.

Le surcoût accepté par le gouvernement français par rapport au prix du marché est pris en charge par le budget de l'Etat. Un crédit de 2,15 milliards a été inscrit à ce titre dans la première loi de finances rectificative pour 1982 qui couvre à concurrence de 1,7 milliard l'application rétroactive du nouveau prix.

Pour 1983, un crédit de 1,4 milliard de francs est prévu au budget du ministère des relations extérieures.

● En janvier 1982, la France a signé avec l'URSS un contrat prévoyant l'accès à 8 milliards de m³ de gaz par an à compter de 1984.

● La part de ces deux pays dans notre consommation de gaz devrait s'en trouver sensiblement majorée. L'Algérie et l'URSS ont représenté déjà au premier semestre 1982 respectivement 27,5 % et 20,5 % de nos importations de gaz ou encore 20,5 % et 15,5 % de notre consommation. Vers 1990, le gaz soviétique devrait représenter à lui seul le tiers de notre consommation de gaz.

3. La remise en cause du plan d'indépendance énergétique

Le plan d'indépendance énergétique à l'horizon 1990, arrêté par le gouvernement à l'automne 1981, était fondé sur l'hypothèse d'une reprise rapide de la croissance économique mondiale. Les projections effectuées à l'horizon 1990 prenaient en compte un taux de croissance du PIB de l'ordre de 5 % par an en moyenne sur la décennie.

BILAN ENERGETIQUE PAR SECTEURS PRODUCTEURS RETENU PAR LE PLAN D'INDEPENDANCE ENERGETIQUE

	1973 (M t.e.p.)	1973 (%)	1981 (M t.e.p.)	1981 (%)	1990 (M t.e.p.)	1990 (%)
Charbon	30,5	17,11	33,5	17,72	35-40	15,08-17,24
Pétrole	117,3	65,83	93,0	49,20	70-75	30,17-32,33
Gaz	15,0	8,42	24,6	13,02	31-40	13,36-17,24
Hydraulique	9,8 (1)	5,50	15,0 (1)	7,94	14-15 (1)	6,03-6,45
Energies nouvelles ...	2,5	1,40	3,4	1,80	10-14	4,31-6,03
Nucléaire	3,1	1,74	19,5	10,32	60-66	25,86-28,45
TOTAUX.....	178,2	100,0	189,0	100,0	232	100

(1) Avec l'hydraulicité constatée pour l'année 1973 estimée pour 1981 et une hydraulicité moyenne pour 1990.

Or, tant les résultats effectifs pour 1981 (1) que les prévisions actuelles de croissance pour 1982 et 1983 (1,7 % et 2 %) imposent à l'évidence une révision des perspectives du plan énergétique.

(1) Voir page 26.

Les travaux préparatoires du groupe long terme sur l'énergie dans le cadre du IXe plan évaluent ainsi la consommation énergétique nationale à 216,5 millions de tep. en 1990 (1) contre 232 millions de tep. dans le plan d'indépendance énergétique.

Cette révision en baisse des prévisions de consommation entraîne, à l'évidence, des incertitudes quant aux perspectives de production nationale et notamment le charbon et le nucléaire.

B. LES INCERTITUDES DU PROGRAMME NUCLEAIRE FRANCAIS

1. L'incertitude des engagements au-delà de 1983

Le plan d'indépendance énergétique d'octobre 1981 a réduit d'un tiers les engagements au titre des années 1982 et 1983. Les engagements au titre des années 1982 et 1983 avaient été fixés en avril 1980 à 9 tranches, une tranche de 900 Mwe et 8 tranches de 1 300 Mwe.

A la suite du débat à l'Assemblée nationale, la décision a été prise de n'engager pour la période considérée que 6 tranches, 1 tranche de 900 Mwe (Chinon B4) et 5 tranches de 1 300 Mwe (Nogent 2 et Cattenom en 1982, Penly 1, Golfech 1 et Chooz B1 en 1983).

Au-delà de 1983, le volume des engagements n'est pas connu. Il devrait être déterminé dans le cadre du IXe plan au printemps 1983.

Votre rapporteur spécial souligne les **conséquences considérables qu'aurait tout nouveau ralentissement significatif du programme nucléaire :**

- sur notre indépendance énergétique ;
- sur le niveau de l'activité économique et de l'emploi : plus de 600 PME employant 200 000 personnes travaillent pour le nucléaire ;
- sur la maîtrise d'une filière de haute technologie entièrement nationale ;
- sur une industrie susceptible d'alimenter un courant substantiel d'exportation : sur la période 1976-1981, la part française a été de près de 50 % du marché international des grandes centrales nucléaires.

(1) Il s'agit de la correction mécanique des prévisions du plan d'indépendance énergétique, compte tenu des éléments nouveaux qui sont apparus ; l'hypothèse retenue est un taux de croissance de 1,7 % en 1982, 2 % en 1983, 2,5 % en 1984 et 1985, 5 % par an sur la période 1986-1990.

2. Les difficultés financières d'Electricité de France

L'importance des problèmes financiers rencontrés par Electricité de France en 1981 ne doit pas être sous-estimé : son compte d'exploitation enregistre pour cet exercice un résultat déficitaire de 4.383 MF. La charge financière connaît une véritable explosion : en augmentation de 70 % par rapport à 1980, elle représente, avec 14 milliards de F, près du cinquième du chiffre d'affaires. Cette évolution est due non seulement à l'accroissement du montant des emprunts mais également aux effets du glissement du franc sur la dette en devise qui atteint près de 40 milliards de F à la fin de 1981.

Pour 1982, Electricité de France pourrait connaître un déficit de 8 milliards de F, compte tenu du caractère tardif de l'augmentation tarifaire autorisée (+ 3,5 % en moyenne le 1er décembre 1982).

Aussi, il semble impératif qu'une politique d'ajustement raisonnable des tarifs permette à l'Etablissement d'amorcer un redressement et de poursuivre sa politique d'investissement.

C. LE POIDS CROISSANT DE LA POLITIQUE CHARBONNIERE

1. Les crédits de politique charbonnière

Les crédits prévus en faveur de la politique charbonnière se répartissent comme l'indique le tableau suivant (en dépenses ordinaires et crédits de paiement) (1) :

	1982 (en millions de francs)	1983 (en millions de francs)	Variation (en pourcentage)
Subvention aux houillères nationales ..	5 160	6 500	+ 26
Inventaire charbonnier	10	15	+ 50
Promotion et développement des techniques d'utilisation du charbon	24	34,5	+ 43,7
TOTAUX	5 194	6 549,5	+ 26,1

(1) Non compris l'aide aux échanges intra communautaires de charbon à coke (15 millions de francs).

Ces crédits représentent près de 92 % des moyens de la politique énergétique et plus de 57 % de l'ensemble des crédits inscrits au budget de l'Industrie.

a) L'inventaire charbonnier

Les crédits prévus en faveur de l'inventaire charbonnier (15 MF) concernent le programme des travaux que le Bureau de recherche géologique et minière (B.R.G.M.) a été chargé par l'Etat de mener en dehors des zones d'actions traditionnelles des Charbonnages de France.

Les programmes entrepris depuis 1981 ont concerné notamment les départements de la Nièvre, de l'Allier, des Landes, de la Dordogne et du Puy de Dôme.

Selon le ministère, il est encore trop tôt pour préjuger des résultats de ces efforts.

Outre l'action confiée au B.R.G.M., des travaux de prospection sont menés par les Charbonnages de France dans leurs zones traditionnelles. Pour 1983, le montant des travaux proposé par l'établissement s'élève à 82,5 MF dont 52,5 MF au titre de la poursuite du programme de grande reconnaissance visant à la création de capacités de production supplémentaires.

b) Les techniques d'utilisation du charbon

Les crédits affectés à la promotion et au développement des techniques d'utilisation du charbon (34,5 millions en crédits de paiement et 72 millions en autorisations de programme) traduisent la poursuite des actions de développement des matériels de combustion, le soutien du programme de gazéification souterraine et le lancement de plusieurs programmes de recherche-développement en matière de gazéification en surface.

c) La subvention aux Charbonnages de France

La part essentielle des crédits de politique charbonnière est constituée par la subvention aux houillères nationales.

Cette subvention enregistrera en 1983 une progression de 26 % par rapport à 1982 et de 63 % par rapport à 1981.

L'ancien contrat de programme Etat-CDF ayant cessé d'avoir effet le 31 décembre 1981, la subvention aux Charbonnages de France est, depuis cette date et en attendant la conclusion d'un nouveau contrat, fixée globalement.

Pour 1982, la subvention bien que forfaitaire avait été néanmoins calculée en s'appuyant sur les dispositions financières de l'ancien contrat de programme qui conduisaient à une subvention d'exploitation de 1,4 centime par thermie (cth) valeur 1978, soit 2,2 cth valeur 1982.

La subvention globale de 6 500 MF proposée pour 1983 se répartirait en 2 732 MF pour la couverture des « autres charges » et 3 768 MF pour la subvention d'exploitation. Cette dernière correspond sur la base d'une production égale à celle prévue dans le plan de production 1982 à une aide financière de 3,1 cth correspondant à 2,5 cth, valeur 1981, niveau de la préférence au charbon national fixé par le plan d'indépendance énergétique.

Subvention aux charbonnages de France (1)

	1982 en MF	1983 en MF	Variation en %
Couverture des charges non liées à l'exploitation	2 067		
Couverture des charges financières des emprunts transférés à l'Etablissement central	415	2 732	+ 7,9
Participation aux dépenses de charbon	49		
Subvention d'exploitation	2 629	3 768	+ 43,3
TOTAL	5 160 (2)	6 500	+ 26

(1) Hors charges de retraite évaluées à 7.767 MF.

(2) Non comprise la dotation complémentaire au titre du collectif budgétaire de fin d'année (environ 630 MF).

2. Quelle politique charbonnière ?

a) *Le développement de la consommation*

Dans l'optique d'une meilleure diversification de notre approvisionnement énergétique, par produits et par origines géopolitiques, le développement de notre consommation charbonnière paraît souhaitable.

Nos importations en 1982 proviendront en effet à 95 % de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, des Etats-Unis, de l'Afrique du Sud et de l'Australie.

Il convient cependant de ne pas sous-estimer les difficultés d'une plus grande pénétration du charbon notamment dans l'industrie eu égard à l'importance des investissements de conversion nécessaires.

Ainsi, la consommation apparente de charbon qui s'est établie à 52,3 millions de tonnes en 1980 a été inférieure à 49,5 millions de tonnes en 1981 et sera d'environ 45 millions de tonnes en 1982.

Les objectifs du plan énergétique d'une consommation de 53 à 60 millions de tonnes semblent donc optimistes en dépit des actions entreprises par l'Agence Française pour la maîtrise de l'énergie (conversion au charbon des chaudières industrielles et des chaufferies collectives) et par le Comité pour le développement des technologies d'emploi du charbon (mise au point de nouvelles technologies dans le domaine de l'utilisation du charbon).

b) *La production nationale*

Le choix du niveau de production nationale à l'horizon 1990 constitue cependant le problème majeur de la politique charbonnière.

Le prix de revient moyen du charbon national a été en 1981 de 7,55 centimes par thermie (cth). Il atteint pour le premier semestre 1982 plus de 9 cth avec des extrêmes allant de moins de 5 cth à plus de 20 cth (voir annexe : prix de revient et résultat par siège en 1981).

Pour les mêmes périodes, le prix de revient moyen des charbons vapeurs importés, vendus dans les ports français (frais de déchargement inclus) s'est élevé à 4,9 cth en 1981 et à 5,06 cth pour le premier semestre 1982.

La Cour des comptes (1) souligne que « certains coûts de revient à

(1) Rapport sur l'activité, la gestion et les résultats des entreprises publiques (1982).

la tonne atteignent des niveaux qui échappent à la rationalité économique ».

Dans ces conditions, il convient de s'interroger sur le caractère raisonnable de diverses déclarations officielles qui ont désigné comme objectif, au moins souhaitable, une production nationale de 30 millions de tonnes en 1990.

Le coût pour les finances publiques d'un tel objectif semble exorbitant si l'on sait que la subvention d'exploitation accordée aux Charbonnages de France qui traduit la préférence pour le charbon national augmente de 43 % en 1983 pour une production au mieux égale à celle de l'année précédente.

Il est impératif que les perspectives du charbon national soient clairement fixées dans la limite d'un coût technique et financier raisonnable pour la collectivité nationale.

Le retard apporté au renouvellement du contrat de programme venu à échéance le 31 décembre 1981 contribue à entretenir une ambiguïté fâcheuse et retarde la mise en place par les Charbonnages de France d'une politique cohérente d'investissements, d'embauche et de formation.

D. L'ACTION DE L'AGENCE FRANCAISE POUR LA MAITRISE DE L'ENERGIE

Créée par décret en date du 13 mai 1982, l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie (AFME) est un établissement public à caractère industriel et commercial qui succède à l'Agence pour les économies d'énergie, au Commissariat à l'énergie solaire, au Comité géothermie et à la Mission nationale pour la valorisation de la chaleur.

L'AFME est chargée de l'ensemble des actions de recherche, de développement, de démonstration et de diffusion dans les domaines :

- de l'utilisation rationnelle de l'énergie et notamment des rejets thermiques ;

- des énergies nouvelles et renouvelables et, notamment, des énergies tirées du rayonnement solaire, de la biomasse, du vent, de la géothermie et des déchets.

Les économies de matières premières et la recherche de produits de substitution entrent également dans ses attributions.

1. Les crédits de l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie en 1983

Présentée en 1982 sous trois rubriques différentes : Commissariat à l'énergie solaire, Agence pour les économies d'énergie et géothermie et autres énergies nouvelles, les crédits correspondants pour 1983 figurent sous le libellé nouveau « Agence française pour la maîtrise de l'énergie ». Seuls les crédits d'économie de matières premières demeurent individualisés.

Cette nouvelle présentation globale des moyens qui correspondent à la réforme des organismes rend malaisée la détermination des crédits affectés aux différentes missions de la nouvelle agence.

La répartition prévisionnelle des crédits d'intervention est d'ailleurs en cours d'élaboration (1).

Crédits de l'agence pour la maîtrise de l'énergie (Budget de l'Industrie et Budget de la Recherche)

En millions de F	Industrie		Recherche		Total	
	1983	Variation en %	1983	Variation en %	1983	Variation en %
Subvention (Titre IV) (1)	81,2	+ 85,3	28,1	+ 40,6	109,3	+ 71,3
Subvention d'investissement (Titre VI)						
Crédits de paiement	519,4	- 22,5	251,9	+ 53,6	771,3	- 7,5
Autorisations de programme	701,5	- 35,3	363,2	+ 29,7	1 064,7	- 22
TOTAL (dépenses ordinaires et crédits de paiement)	600,6	- 15,9	280	+ 52,1	880,6	- 1,9

(1) Y compris économies de matières premières.

(1) Voir en annexe, à défaut des montants précis, la répartition des grandes masses qui a été arrêtée.

a) L'augmentation des moyens de fonctionnement

La forte progression des crédits de fonctionnement traduit la création par l'AFME de 110 emplois régionaux dans le cadre de la mise en place de délégations régionales et de 30 emplois au titre du budget de la Recherche.

b) La baisse des crédits d'investissement

La baisse des crédits d'investissement prévue en faveur de l'agence est particulièrement considérable pour ce qui est des dotations inscrites au budget de l'Industrie. Celles-ci sont en régression de 22,5 % en crédits de paiement et de 35,3 % en autorisations de programme.

Cette évolution, qui n'est que très partiellement compensée par l'augmentation des crédits de recherche et d'innovation inscrits au budget de la Recherche, contraste avec les ambitions du programme d'indépendance énergétique dans le domaine de la maîtrise de l'énergie.

Elle n'est en fait explicable que par l'intervention du fonds spécial des grands travaux.

2. Le Fonds spécial de grands travaux

a) Les crédits du Fonds spécial

Créé par la loi du 3 août 1982, le Fonds spécial de grands travaux est un établissement public de caractère administratif, doté de l'autonomie financière. Il est alimenté par une taxe spécifique sur les produits pétroliers.

L'Agence française pour la maîtrise de l'énergie a reçu la gestion de la partie du Fonds consacrée aux travaux d'économie d'énergie.

Cette dotation s'élève pour l'ensemble des deux années 1982 et 1983 à deux milliards de francs ainsi répartis :

- 900 millions concernent le logement social et seront mis en oeuvre par le ministère de l'Urbanisme et du Logement dans le cadre d'une convention passée avec l'AFME ;
- 340 millions concernent le développement des réseaux de chaleur ;
- les 760 millions restants concernent la réhabilitation thermique :

- des hôpitaux publics pour 160 millions ;
- des écoles secondaires appartenant aux communes pour 200 millions ;
- des autres bâtiments des collectivités locales pour 400 millions.

b) Une procédure critiquable

Au moment de la discussion du projet de loi portant création du fonds, la Commission des Finances du Sénat s'était inquiétée du procédé de non-budgétisation choisi par le gouvernement.

Toutefois, elle décidait d'approuver le projet de loi eu égard à l'urgence d'une relance du secteur du bâtiment et des travaux publics et de la nécessité d'un effort particulier en faveur des économies d'énergie.

Or, il apparaît que la création du fonds de grands travaux s'est accompagnée d'un désengagement parallèle du budget de l'Etat pour ce qui est de cette dernière action.

En février puis en octobre 1982, 280 millions d'autorisations de programme et 128 millions de crédits de paiement ont été annulés au chapitre des interventions dans le domaine de l'énergie. Soit environ 25 % des dotations initiales (autorisation de programme et mesures nouvelles).

Pour 1983, les crédits d'investissement de l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie sont en diminution.

S'ils avaient progressé comme l'ensemble des crédits d'investissement du budget de l'Industrie, cet effort se serait traduit par 754,5 millions d'autorisations de programme et 372 millions de crédits de paiement supplémentaires.

En 1982 et 1983, la création du Fonds spécial a donc permis un allègement du budget de l'Industrie d'environ 1 milliard de francs d'autorisations de programme et 500 millions de crédits de paiement.

En millions de francs

	AP	CP
Annulations (1).....		
– Février 1982	169,5	64,5
– Octobre 1982	110,75	64,1
– Total	280,25	128,6
Crédits AFME s'ils avaient suivi la progression moyenne des crédits d'investissement du budget de l'Industrie pour 1983 (2)	1 456	891,6
Crédits effectivement demandés pour 1983 (3)	701,5	519,4
Différence (4) = (2) – (3)	754,5	372,2
TOTAUX 82-83 (1) + (4)	1 034,75	500,8

Il y a donc cumul de deux phénomènes :

– un phénomène de non-budgétisation de l'effort supplémentaire qui peut être chiffré à 1 milliard en AP ;

– un phénomène de débudgétisation proprement dit : le fonds spécial permet une diminution de l'effort budgétaire d'également un milliard en autorisations de programme.

Votre rapporteur spécial ne peut, en aucun cas, souscrire à ce procédé qui lui semble - c'est le moins que l'on puisse dire - contraire à la sincérité budgétaire.

CHAPITRE IV

POLITIQUE INDUSTRIELLE

L'évolution en 1981 et 1982 de l'industrie française est préoccupante à plus d'un titre.

La production industrielle (1) qui était repartie dès le deuxième trimestre 1981, avant même les mesures de relance de l'été, s'est rapidement essoufflée avant de décroître assez nettement au premier trimestre 1982 retrouvant ainsi exactement le niveau atteint il y a un an.

Le dernier indice mensuel de l'INSEE (juillet-août 1982) accuse une baisse de 3,1 % par rapport à l'indice correspondant de 1981.

En un an (de juillet 1981 à juillet 1982) les effectifs salariés de l'industrie ont baissé de 1,2 %.

Le solde de nos échanges industriels s'est, d'autre part, fortement dégradé. Il s'établit à + 14,8 millions de francs au 1er semestre 1982 contre 27 milliards de francs en moyenne pour chacun des deux semestres de 1981. Le seul poste automobile et matériel de transport terrestre a vu son taux de couverture passer de 165 % en 1981 à 144 % au premier semestre 1982 en partie en raison des conflits sociaux qui ont affecté cette industrie (2).

Enfin, la baisse de l'investissement industriel en 1982 pourrait être, selon la dernière enquête de l'INSEE (3), de l'ordre de 5 à 6 % en volume.

(1) Hors bâtiment et travaux publics, corrigé des variations saisonnières.

(2) 389 100 journées individuelles perdues (à l'occasion de conflits localisés) au premier semestre 1982 contre 25 600 au premier semestre 1981.

(3) Enquête de juin 1982 (entreprises industrielles privées, BTP exclus, et entreprises publiques du secteur concurrentiel).

**

Les crédits inscrits au budget du ministère de la Recherche et de l'Industrie en faveur de la politique industrielle évoluent de la façon suivante :

Evolution des crédits de politique industrielle

	1982 (en MF)	1983 (en MF)	Variation (en %)
Industrie papetière			
. CP	29,00	35,00	+ 20,69
Etudes			
. AP	9,50	10,35	+ 8,95
. CP	7,60	6,16	- 18,95
Chimie			
. AP	11,20	17,00	+ 51,78
. CP	39,19	45,04	14,93
Crédits de développement industriel et de restructuration sectorielle			
. AP	986,91	1 050,84	+ 6,48
. CP	527,63	614,40	+ 16,44
Crédits de restructuration d'entreprises .			
. AP	348,00	400,00	+ 14,94
. CP	300,00	303,00	+ 1,00
Petite et moyenne industrie			
. AP	56,63	61,00	+ 7,71
. CP	48,60	37,26	- 23,33
Audiovisuel			
. AP	4,00	4,10	+ 2,50
. CP	5,00	1,74	- 65,20
Total politique industrielle et innovation en crédits de paiement	957,02	1 042,60	+ 8,94
Informatique et électronique			
. AP	640,00	1 352,72	+ 111,36
. CP	462,60	948,76	+ 105,09
Total général en crédits de paiement ...	1 419,62	1 991,36	+ 40,27

Ces crédits ne représentent toutefois qu'une partie de l'effort public en faveur de l'appareil productif.

De nombreuses opérations de politique industrielle trouvent un financement principal ou complémentaire sur d'autres budgets ministériels ou bénéficient du produit des taxes parafiscales.

Ainsi, si l'on prend l'exemple du budget des charges communes (ministère de l'Economie et des Finances), y figurent notamment, outre la participation de l'Etat au service d'emprunts à caractère économique et certaines aides à la localisation, un crédit de 1 900 millions de francs représentant l'essentiel des moyens financiers du plan textile-habillement sous la forme d'exonération de charges sociales ainsi que 7 500 millions de dotations en capital accordées au secteur public industriel.

De surcroît, les nouvelles orientations en matière d'aide à l'industrie qui devraient se traduire progressivement par :

- une simplification et une réduction des régimes d'aides,
- un redéploiement des aides automatiques vers des aides négociées, comportent également un volet prônant un allègement des charges plutôt que des subventions budgétaires.

Ainsi est-il proposé dans le projet de loi de finances un crédit d'impôts en faveur des entreprises qui auront accru leur effort de recherche.

Dans ces conditions, il apparaît nécessaire qu'une information complète et cohérente soit présentée au Parlement regroupant l'ensemble de l'effort - y compris les dépenses fiscales - accompli en faveur de l'appareil productif et traduisant les résultats obtenus.

*
**

L'examen du projet de budget conduit à souligner la consolidation des crédits de développement industriel et de restructuration, la baisse inquiétante des crédits spécifiques en faveur de la petite et moyenne entreprise et l'effort en revanche très important dans le domaine de l'électronique.

Enfin, compte tenu de sa place dans les projets de politique industrielle du Gouvernement, il est impératif d'aborder le rôle et les moyens du secteur public industriel.

A. LES CREDITS DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET DE RESTRUCTURATION.

Les actions de politique industrielle (1) font l'objet, dans le projet de budget pour 1983, d'une présentation nouvelle.

– Les interventions générales de politique industrielle (ancien article 10) font désormais l'objet de deux articles intitulés respectivement crédits de développement industriel (article 10) et crédits de restructuration sectorielle (article 20).

Globalement, les crédits pour 1983 progressent de 6,5 % en autorisations de programme et de 16,5 % en crédits de paiement.

Il convient toutefois de tenir compte de l'annulation, en février 1982, de 205 millions de francs d'autorisations de programme et 85 millions de francs de crédits de paiement.

– Les actions instruites dans le cadre interministériel du Comité interministériel de restructuration industrielle (C.I.R.I., ex C.I.A.S.I.) font l'objet, comme en 1982, d'une présentation sur un article particulier dont seul l'intitulé est modifié.

Les crédits correspondants sont en progression de près de 15 % en autorisations de programme mais stagnent en crédits de paiement (+ 1 %).

1. Les crédits de développement industriel.

Ils s'élèvent à 450,8 millions de francs en autorisations de programme et 264 millions de francs en crédits de paiement.

Selon le peu d'éléments d'information disponibles, ces crédits seraient affectés à des projets en faveur d'entreprises performantes et des programmes industriels sélectionnés dans le cadre du Comité d'orientation pour le développement des industries stratégiques (CODIS).

A ce jour, le Codis a approuvé 62 projets donnant lieu à un montant de concours publics d'environ 2 780 millions de francs dont 550 millions de francs proviennent du budget de l'Industrie.

(1) Hors petite et moyenne industrie et actions spécifiques de promotion des techniques françaises audiovisuelles.

Les thèmes retenus sont les suivants : bureautique, robotique, bio-industrie, appareils économisant l'énergie, innovation dans le textile habillement. La clôture des thèmes travaux sous-marins et électronique grand public a permis l'inscription de deux nouveaux secteurs : la chimie fine et l'ingénierie.

2. Les crédits de restructuration sectorielle.

Ils s'élèvent à 600 millions de francs en autorisations de programme et 350,4 millions de francs en crédits de paiement.

Sous les mêmes réserves que précédemment, ces crédits serviraient à financer les actions initiées au travers des plans sectoriels de restructuration.

En dehors du textile habillement qui bénéficie essentiellement d'une aide importante sous forme d'exonération de charges sociales, l'effort principal semble devoir porter sur le secteur de la machine outil où le programme de développement de 3 ans prévoit des concours de l'Etat à hauteur de 2,3 milliards pour la réorganisation de cette industrie.

Cette restructuration s'est traduite dans un premier temps par la création de deux pôles de développement où les capitaux publics sont majoritaires :

- la société Machine Française Lourde dont l'Institut de développement industriel (I.D.I.) détient 35 % du capital, sept groupes publics (SNECMA, SNIAS, DASSAULT, SACILOR, USINOR, ALSTHOM ATLANTIQUE (CGE) et la REGIE RENAULT) et deux sociétés privées (CREUSOT-LOIRE et PEUGEOT SA) se partagent le reste du capital ;

- la Compagnie générale de machine outil qui aura comme actionnaire le groupe SUEZ (51 %) et le groupe Compagnie générale d'électricité (C.G.E.) (49 %).

3. Crédits de restructuration d'entreprises.

Ces crédits (400 millions de francs en autorisations de programme et 303 millions de francs en crédits de paiement) permettront au ministère de la Recherche et de l'Industrie de contribuer au financement des actions engagées dans le cadre du Comité interministériel de restructuration industrielle (C.I.R.I.) qui a succédé au Comité interministériel des aménagements industriels.

La création de ce nouveau Comité par arrêté en date du 6 juillet 1982 s'inscrit dans le cadre d'une réforme de l'aide aux entreprises en

difficulté qui a fait l'objet d'une circulaire du Premier Ministre du même jour.

Cette réforme comporte un volet expérimental de déconcentration qui se développe dans un premier temps au niveau de six régions. Les comités régionaux (C.O.R.R.I.), créés dans ce cadre, auront pour mission de traiter les problèmes de restructuration concernant exclusivement des entreprises industrielles indépendantes de taille moyenne (jusqu'à quatre cents salariés).

Ils devraient disposer de moyens d'intervention financière nettement supérieurs à ceux des comités départementaux d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI).

B. LA BAISSÉ INQUIÉTANTE DES CRÉDITS SPÉCIFIQUES EN FAVEUR DE LA PETITE ET MOYENNE ENTREPRISE.

Les crédits spécifiques attribués à la petite et moyenne industrie ne constituent pas, à l'évidence, à eux seuls l'ensemble du soutien apporté à cette catégorie d'entreprises.

Les petites et moyennes industries peuvent bénéficier des autres crédits de politique industrielle. De même ont-elles accès notamment aux prêts bonifiés et aux prêts participatifs.

Cependant ces crédits répondent à des besoins spécifiques et leur évolution n'est pas sans signification quant à leur place dans la politique industrielle.

1. Les crédits en faveur de la petite et moyenne industrie répondent à des besoins spécifiques.

Ainsi, en 1982, ces crédits ont-ils servi à financer des :

a) Actions collectives nationales

- création d'entreprises (au travers de l'Agence nationale pour la création d'entreprises) ; rapprochement et transmission des entreprises ;
- promotion des exportations et actions de commercialisation ;
- actions de conseil et de soutien aux entreprises.

b) Actions collectives régionales

- actions de conseil en liaison notamment avec les chambres de commerce et d'industrie ;

- actions sectorielles régionales en faveur de certains secteurs d'activités industrielles jouant un rôle important dans l'économie d'une région.

c) Actions directes en entreprise.

Elles permettent, en complément d'aides existantes, de mettre à la disposition des PMI une aide à l'équipement relativement souple d'emploi.

2. Une évolution qui n'est pas sans signification.

Pour la deuxième année consécutive les crédits spécifiques attribués à la petite et moyenne industrie (PMI) sont en baisse.

En 1982 ces crédits avaient regressé de 3,4 % et de 29,7 % respectivement en autorisations de programme et en crédits de paiement.

En 1983, ils n'augmenteront que de 7,7 % en autorisations de programme et diminueront de 23,3 % en crédits de paiement.

De 1981 à 1983, les crédits spécifiques pour la PMI auront ainsi regressé de 85,5 % en crédits de paiement et se seront à peine maintenus en autorisations de programme (+ 4 %) dans un contexte marqué cependant par une forte croissance des crédits de politique industrielle.

La part de ces crédits dans les actions de politique industrielle (chap. 6492) évolue de la façon suivante :

**Part des crédits spécifiques pour la PMI dans les actions de
politique industrielle
(lois de finances initiales - chapitre 64-92)**

En pourcentage	1981	1982	1983
Autorisations de programme	24,74	4,05	4,02
Crédits de paiement	26,81	5,51	3,89

Cette évolution est d'autant plus inquiétante que les PMI qui jouent un rôle essentiel dans le maintien du tissu industriel et de l'emploi rencontrent des difficultés accrues du fait de la dégradation de l'environnement économique et de l'accroissement de leur coût de production.

L'ampleur de la diminution des crédits de paiement conduit d'ores et déjà à s'interroger sur le volume de l'engagement effectif des projets en 1983, compte tenu de la nécessité d'honorer les conventions passées ces dernières années.

C. UN EFFORT IMPORTANT EN FAVEUR DE LA FILIERE ELECTRONIQUE

A la suite du rapport de la mission filière électronique, M. Jean-Pierre Chevènement, alors Ministre de la recherche et de la technologie, déclarait : « si nous ne devons pratiquer une politique globale que dans une seule industrie, ce ne pourrait être que la filière électronique ».

Cette priorité se traduit tant dans les crédits prévus en 1983 que dans les ambitions affichées.

Cependant, le programme d'action de la filière électronique gagnerait en crédibilité si tous ses éléments financiers et industriels étaient connus de manière précise.

1. Des moyens importants

Les crédits prévus en faveur de l'informatique et de l'électronique dans le budget de l'Industrie (chapitre 64.96 : Etudes et développement en informatique et électronique – programme de développement technologique) s'élèvent pour 1983 à 1 352,8 millions de francs en autorisations de programme et 948,8 millions de francs en crédits de paiement, en progression par rapport à 1982 respectivement de 111,3 % et 105 %.

L'effort important en faveur de la filière électronique se traduit également au travers des crédits accordés tant au Centre d'études des systèmes d'information des administrations (1) qu'à l'Agence de l'informatique et à l'Institut national de recherche en informatique et automatique (2) ainsi que des dotations en capital des entreprises du secteur public de la filière.

(1) 21,7 millions de francs en autorisations de programme et 38,1 millions de francs en crédits de paiement inscrits au budget de l'Industrie

(2) dotations inscrites au budget de la Recherche (Section II)

Il serait souhaitable que cet effort s'accompagne d'une accélération de la consommation des crédits demandés. Au 30 septembre 1982, le taux de consommation des autorisations de programme et des crédits de paiement du chapitre 64.96 n'était en effet que de 45,76 % et 36,31 %, en ralentissement sensible par rapport à 1981 (respectivement 52,9 % et 58,7 % au 30 septembre 1981).

2. Des objectifs ambitieux

Les objectifs du programme d'action filière électronique sont extrêmement ambitieux à l'horizon 1986.

Ils visent à :

- engager 140 milliards d'investissements ;
- accélérer le rythme de croissance de la production de 3 % à 9 % par an ;
- retrouver une balance commerciale équilibrée (le déficit a été de 2 milliards 600 millions de francs en 1981) ;
- créer 80 000 emplois supplémentaires ;
- former 7 000 ingénieurs et techniciens par an.

Certains objectifs particuliers ont été d'ores et déjà fixés dans trois domaines prioritaires :

- en matière de *composants* la couverture du marché français en circuits MOS (1) doit passer de 16 % à 100 % ;
- 50 % du marché français de la mini et micro informatique devront être fournis par des constructeurs nationaux ;
- dans le domaine de *l'électronique grand public* l'objectif serait une production nationale d'un million de magnétoscopes.

3. Des incertitudes dans la mise en oeuvre

Pour 1983, les principales actions prévues porteraient sur :

- les composants électroniques dans le cadre du plan d'ensemble pour la micro-électronique ;

(1) MOS : Metal oxide silicon (en anglais)

– l'électronique grand public « où le lancement de nouveaux produits est envisagé » ;

– la grande informatique au travers de la société CII Honeywell Bull ;

– la fabrication d'équipements de conception nationale en mini informatique ;

– la poursuite de l'action bureautique.

Toutefois, dans le cadre de ces orientations générales, la définition des actions est en cours d'élaboration.

Elle dépend de surcroît des restructurations industrielles en cours, de négociations internationales qui ne sont pas achevées et, plus généralement, de la conclusion de contrats de plan entre l'Etat et les entreprises du secteur public qui représentent près de la moitié de la filière électronique.

D. LE SECTEUR PUBLIC INDUSTRIEL

Bien que les crédits prévus ne figurent pas au budget de l'industrie, le secteur public industriel doit -selon les déclarations du ministre- jouer un rôle moteur dans la politique industrielle ou encore être le fer de lance de la mutation technologique de la France.

Il n'est donc pas possible d'examiner les orientations et les moyens de la politique industrielle sans évoquer le rôle du secteur public industriel.

La logique voudrait, dans ces conditions, que les dotations en capital qui lui sont accordées figurent au budget de l'industrie et non plus, comme c'est le cas actuellement, au budget des charges communes.

Cette nouvelle présentation pourrait s'accompagner utilement d'un document de synthèse faisant apparaître les concours budgétaires de toute nature dont bénéficie directement ou indirectement l'ensemble des entreprises publiques.

1. L'achèvement du processus d'élargissement du secteur public

En octobre 1982, le programme d'extension du secteur public industriel tel qu'il a été présenté par M. le Premier Ministre à l'Assemblée nationale peut être considéré comme achevé.

a) les différentes étapes de l'élargissement du secteur public industriel

L'élargissement du secteur public industriel

Sociétés concernées	Dates	Modalités
Avions Marcel DASSAULT	Accord amiable du 8 octobre 1981	Don à l'Etat de 26 % du capital, portant dans un premier temps sa part à 46 %.
USINOR - SACILOR	Loi de finances rectificative du 27 novembre 1981.	Conversion de prêts du FDES consentis antérieurement.
MATRA	Loi de finances rectificative du 31 décembre 1981.	Offre publique d'échange (1) et augmentation de capital souscrite par l'Etat à hauteur de 685 millions de francs. L'Etat détient 51 % du capital.
- Compagnie Générale d'Electricité - Compagnie St-Gobain - Pechiney-Ugine-Kuhlmann - Rhône-Poulenc - Thomson-Brandt	Loi de nationalisation du 11 février 1982.	Echanges des actions contre des obligations indemnitaires (2). L'Etat et les autres sociétés du secteur public détiennent 100 % du capital.
ROUSSEL - UCLAF	Accord du 24 février 1982 entre l'Etat et le Groupe Hoechst.	Offre publique d'échange (2). Le Groupe Hoechst réduit sa participation à 54,5 %. L'Etat détient 40 % du capital et souscrit à une augmentation de capital à 267 MF en actions sans droit de vote destinés à être remises aux porteurs d'obligations à option d'échange.
CII - Honeywell Bull	Accord du 14 mai 1982 entre l'Etat et la Compagnie Honeywell	Rachat pour 1 026 millions de francs par la Compagnie des machines Bull de 27,1 % du capital de CII-HB à la Compagnie Honeywell qui ne possède plus que 19,9 % du capital.
- Laboratoire central de Télécommunications - Compagnie Générale de Constructions Téléphoniques	Accord du 14 octobre 1982 entre l'Etat et le Groupe international Telephone and Telegraph	Achat de la totalité des actions pour la somme de 215 millions de francs.

(1) Obligations émises par l'Office national d'études et de recherches aérospatiales.

(2) Obligations émises par la Caisse nationale de l'industrie.

Il convient de rappeler que le coût en 1983 de l'élargissement du seul secteur public industriel s'élèvera à 3 716 MF dont 3 416 MF seront couverts par les crédits prévus à cet effet au budget des charges communes (dotation à la caisse nationale de l'industrie) et 300 MF par la redevance, prévues par l'article 58 du projet de loi de finances, à la charge des groupes industriels eux-mêmes.

(Données 1980)	Totaux	Groupes publics (1)	
		avant nationalisation en %	après nationalisation en %
Ventes (en milliards de F)			
– Total des activités industrielles	1 731	17,2	29,4
– Activités industrielles hors énergie ..	1 365	3,9	24,3
Effectifs (en milliers)			
– Total des activités industrielles	4 524	11,0	22,2
– Activités industrielles hors énergie ..	4 240	6,4	18,3
Investissements (en milliards de F)			
– Total des activités industrielles	102	43,5	51,9
– Activités industrielles hors énergie ..	60,5	12,1	25,9

(1) CDF, EDF, GDF, EMC, Renault, SNIAS, SNECMA, CEA (Filiales industrielles), BRGM (Filiales industrielles), SNEA, CGE, Dassault, Matra, PUK, Rhône-Poulenc, Sacilor, Usinor, Saint-Gobain, Thomson.

b) place du secteur public dans l'industrie

L'importance du secteur public dans l'industrie avant et après les nationalisations, peut être appréciée grâce au tableau suivant (1) :

2. La priorité accordée au secteur public industriel

Les dotations en capital prévues pour 1983 en faveur du secteur public industriel s'élèvent à 7.500 millions. Elles auront été multipliées par 23 depuis 1981 :

DOTATIONS EN CAPITAL AU SECTEUR PUBLIC INDUSTRIEL (2) (lois de finances initiales)

	1981	1982	1983
Dotation en millions de francs.....	320	1500	7500
Variation en %	–	+ 368,7	+ 400

(1) Source : STISI (ministère de la recherche et de l'industrie).

(2) Y compris la Société d'Exploitation Industrielle des Tabacs et Allumettes.

La première loi de finances rectificative pour 1982 (loi du 28 juin 1982) a ouvert une dotation complémentaire de 3000 millions de francs.

Le projet de collectif de fin d'année, en cours de préparation, prévoierait un apport supplémentaire de 5.000 millions de francs.

Les groupes industriels ont d'autre part présenté à l'échange, pour 900 millions de francs environ, les titres d'autres sociétés nationalisées qu'ils détenaient, allégeant par là même leur appel à l'Etat-actionnaire mais alourdissant la facture de l'indemnisation.

Enfin le secteur public industriel aura reçu, en 1982, 6000 millions de fonds propres ou de quasi-fonds propres des banques nationalisées et de la société française de participations industrielles.

L'importance des sommes considérées illustre la priorité du secteur public industriel dans la politique industrielle. Les dotations en capital pour 1983 représentent près de 8 fois les crédits de politique industrielle inscrits au budget de l'industrie (en autorisation de programme hors informatique et électronique).

3. Les incertitudes demeurent quant aux orientations des groupes industriels

Près d'un an et demi après qu'ait été annoncé officiellement le programme d'extension du secteur public, de nombreuses incertitudes demeurent.

a) la conclusion des contrats de plans

Dans la lettre qu'il adressait dès février 1982 aux administrateurs généraux des groupes industriels nationalisés M. Pierre DREYFUSS, alors ministre de l'Industrie, écrivait : « Vous allez maintenant élaborer un plan d'entreprise... ; vous aurez à me le présenter afin d'établir une convention pluriannuelle entre l'Etat et votre groupe ».

Recevant les présidents des entreprises nationales du secteur industriel le 31 août 1982, M. Jean-Pierre CHEVENEMENT déclarait : « le ministère de la Recherche et de l'Industrie sera votre interlocuteur unique pour la négociation du contrat de plan, couvrant une période de cinq années « noyau dur » d'engagement réciproque qui ne saurait évidemment concerner que les aspects stratégiques du développement de l'entreprise et tout particulièrement ses projets d'investissements ».

Or les contrats de plan ou conventions pluriannuelles ne semblent pas devoir être conclus avant la fin de l'année. Dans ces conditions, il convient de s'interroger sur les grandes orientations des groupes concernés depuis un an et de s'inquiéter du retard pris dans les choix stratégiques qui engagent leur avenir.

b) les restructurations en cours

Les opérations de restructuration du secteur public industriel traduisent encore de nombreuses incertitudes.

Dans le domaine de la **chimie publique**, le volet industriel du plan de restructuration a été précisé récemment par le Ministre de la Recherche et de l'Industrie lors de l'examen des crédits de son département à l'Assemblée Nationale.

En revanche, les conditions financières dans lesquelles les actifs de produits chimiques Ugine Kuhlman (P.C.U.K.) seront partagés entre Elf Aquitaine, Rhône Poulenc, C.d.F. chimie et l'Entreprise minière et chimique restent à déterminer.

Il en est de même des modalités financières du retrait de la Compagnie française des Pétroles des sociétés Ato et Chloé qu'elle détient à égalité avec Elf Aquitaine.

Enfin, les conséquences sur l'emploi de la rationalisation de l'outil industriel et les conditions dans lesquelles les groupes concernés devront susciter des activités de reconversion demandent encore à être précisées.

Pour ce qui est de la **filière électronique**, trois points peuvent être soulignés en particulier :

- les modalités de la coopération prévue entre les différents groupes publics dans les domaines des composants et de l'informatique distribuée devront être précisées.

- la situation de la Compagnie Saint-Gobain demande à être clarifiée : son retrait de l'électronique est confirmé alors même qu'elle doit financer par le truchement de sa filiale, la Compagnie des machines Bull, le rachat d'une partie des intérêts américains dans CII-Honeywell Bull.

– il en est de même des perspectives des filiales françaises d'ITT dans l'industrie du téléphone qui comporte déjà deux pôles de développement avec les filiales de la Compagnie d'Electricité et de Thomson.

Enfin, le plan de modernisation de la sidérurgie repose sur des hypothèses résolument optimistes, notamment quant à l'évolution de nos exportations qui progresseraient à un rythme annuel de 5,5 % et envisage en conséquence une production nationale d'acier brut de 24 millions de tonnes à l'horizon 1986 contre moins de 19 millions de tonnes en 1982.

Il nécessite des besoins de financement considérables :

– pour couvrir les pertes d'exploitation des sociétés sidérurgiques dont les résultats en 1982 s'établiront à un niveau proche de ceux de 1981 soit une perte de 6 000 MF ;

– pour assainir leur situation financière ;

– pour financer l'important programme d'investissement de modernisation et d'adaptation de l'outil industriel (17,5 milliards pour la période 1982-1986) ;

– pour pallier les conséquences de cette restructuration sur l'emploi et l'activité économique dans les bassins.

c) La répartition des dotations en capital

Les incertitudes touchant tant aux restructurations en cours qu'aux perspectives de développement faisant l'objet des contrats de plan se retrouvent, à l'évidence, au niveau de la répartition de l'effort consenti par l'Etat actionnaire.

Sur les 7500 MF de dotations en capital prévus pour 1983, seules les dotations à la SEITA (200 MF), à Renault (500 MF) et CII-Honeywell Bull (500 MF) sont connues. L'affectation du reliquat (6300 MF) entre les groupes nouvellement nationalisés et la chimie d'Etat n'est pas encore fixée.

Rappelons toutefois que le Conseil des Ministres du 9 juin 1982 avait annoncé qu'en 1983 une dotation en capital de 3500 MF serait accordée aux sociétés sidérurgiques.

Au cours de sa séance du 27 octobre 1982, tenue sous la présidence de M. Edouard BONNEFOUS, président, la Commission a approuvé le rapport et les observations de M. René TOMASINI, rapporteur spécial (voir « Examen en Commission », page 9.

Au cours de ce débat auquel ont notamment participé M. Edouard BONNEFOUS, président, M. Maurice BLIN, rapporteur général, M. André FOSSET et M. Josy MOINET, la Commission a adopté les observations qui sont présentées au début de ce rapport (voir pages 5 à 7) et a décidé de rejeter les crédits pour 1983 de la section « Industrie » du budget du Ministère de la recherche et de l'industrie.

DISPOSITIONS DIVERSES
EXAMEN D'UN ARTICLE RATTACHE
AU BUDGET DE L'INDUSTRIE

Article 50

Redevances dues au titre du contrôle de sûreté des installations nucléaires de base

Texte de l'article :

« Le barème des redevances auxquelles sont assujettis les exploitants des installations nucléaires de base en application des dispositions de l'article 17 de la loi de finances rectificative pour 1975 (n° 75-1242 du 27 décembre 1975), est fixé conformément au tableau suivant :

REDEVANCES

	a. Au dépôt de la demande d'autorisation de création	b. A la publication du décret d'autorisation de création	c. A la mise en exploitation de l'installation	d. Par année civile à compter de l'année de la mise en exploitation	Unité servant de base au calcul de la redevance proportionnelle
1. Réacteurs nucléaires de production d'énergie : — pour le premier réacteur d'un type donné; — pour le premier réacteur installé sur un nouveau site mais semblable à un réacteur déjà analysé; — pour chaque réacteur semblable à un réacteur déjà installé sur le même site.	2.800.000 F	4.650.000 F + 3.900 F par unité	4.860.000 F + 4.860 F par unité	970 F par unité minimum : 815.000 F	Mégawatt de puissance thermique installée.
	2.800.000 F	2.430.000 F + 1.950 F par unité	3.250.000 F + 3.250 F par unité	970 F par unité minimum : 815.000 F	
	2.800.000 F	810.000 F + 650 F par unité	2.430.000 F + 2.430 F par unité	970 F par unité minimum : 815.000 F	
2. Autres réacteurs nucléaires : — puissance supérieure à 10 mégawatts; — puissance comprise entre 10 kilowatts et 10 mégawatts; — puissance inférieure à 10 kilowatts.	205.000 F	585.000 F	400.000 F	815.000 F	
	41.000 F	115.000 F	80.000 F	405.000 F	
	41.000 F	115.000 F	80.000 F	160.000 F	
3. Usines de séparation des isotopes des combustibles nucléaires.	2.800.000 F	2.380.000 F + 238.000 F par unité de capacité annuelle dont la création est autorisée par le décret.	2.380.000 F + 370.000 F par unité de capacité annuelle dont la mise en service est autorisée.	520.000 F par unité de capacité annuelle dont la mise en service est autorisée minimum : 410.000 F	Million d'unités de travail de séparation.
4. Usines de traitement de combustibles nucléaires irradiés et usines de fabrication de combustibles nucléaires : — substances contenant du plutonium; — substances ne contenant pas de plutonium.	2.800.000 F	2.380.000 F + 3.670 F par unité de capacité annuelle dont la création est autorisée par le décret.	2.380.000 F + 4.860 F par unité de capacité annuelle dont la mise en service est autorisée	10.000 F par unité de capacité annuelle dont la mise en service est autorisée. minimum : 2.000.000 F	Tonne d'uranium ou de plutonium de capacité annuelle de traitement ou de fabrication (la capacité visée pour les usines de traitement est la somme des capacités maximales annuelles de traitement de chaque unité de tête prise séparément et exprimée en tonnes d'uranium ou de plutonium contenu avant irradiation dans les éléments combustibles à traiter).
	940.000 F	790.000 F + 1.190 F par unité de capacité annuelle dont la création est autorisée par le décret.	790.000 F + 1.620 F par unité de capacité annuelle dont la mise en service est autorisée.	3.350 F par unité de capacité annuelle dont la mise en service est autorisée minimum : 660.000 F	

REDEVANCES

	a. Au dépôt de la demande d'autorisation de création	b. A la publication du décret d'autorisation de création	c. A la mise en exploitation de l'installation	d. Par année civile à compter de l'année de la mise en exploitation	Unité servant de base au calcul de la redevance proportionnelle.
5. Usines de conversion en hexafluorure d'uranium et autres usines de préparation et de transformation des substances radioactives, ateliers pilotes industriels.	940.000 F	940.000 F	1.300.000 F	1.250.000 F	
6. Installations de traitement d'effluents et de déchets radioactifs : — substances contenant du plutonium ; — substances ne contenant pas de plutonium.	335.000 F + 8,1 F par unité 108.000 F + 2,7 F par unité	335.000 F + 8,1 F par unité de capacité annuelle dont la création est autorisée par le décret. 108.000 F + 2,7 F par unité de capacité annuelle dont la création est autorisée par le décret.	15,1 F par unité de capacité annuelle dont la mise en service est autorisée minimum : 745.000 F 5,1 F par unité de capacité annuelle dont la mise en service est autorisée minimum : 250.000 F	25 F par unité de capacité annuelle dont la mise en service est autorisée minimum : 1.250.000 F 8,4 F par unité de capacité annuelle dont la mise en service est autorisée minimum : 400.000 F	Mètre-cube d'effluents radioactifs liquides à traiter.
7. Installations destinées au stockage ou au dépôt de substances radioactives (combustibles nucléaires neufs ou irradiés, déchets ou autres substances radioactives) : — installations destinées au stockage de déchets de faible et moyenne activité ; — installations destinées au stockage de substances contenant des déchets de haute activité ou des émetteurs alpha en quantité notable.	120.000 F 715.000 F	60.000 F + 0,27 F par unité dont la création est autorisée. 355.000 F + 1,6 F par unité dont la création est autorisée.	60.000 F + 0,65 F par unité dont l'utilisation est autorisée. 355.000 F + 3,9 F par unité dont l'utilisation est autorisée.	Pour chaque année au cours de laquelle n'est prévue dans l'installation aucune opération de mise en stockage de substances radioactives ou de reprise de ces substances les taux indiqués ci-après sont divisés par 6 : 4,5F par unité dont l'utilisation est autorisée minimum : 225.000 F 27 F par unité dont l'utilisation est autorisée minimum : 1.350.000 F	Mètre cube de stockage de substances radioactives conditionnées à l'exclusion des structures de l'installation.
8. Accélérateurs de particules et installations destinées à l'irradiation ou à des utilisations de substances radioactives autres que celles visées en 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 (Laboratoires notamment)	48.600 F	48.600 F	97.200 F	150.000 F	

Commentaires.— Cet article a pour objet de majorer les taux des redevances dues au titre du contrôle de sûreté des installations nucléaires de base dont le produit est rattaché au budget du Ministère de la Recherche et de l'Industrie par voie de fonds de concours.

Les taux des redevances pour actes de procédures augmentent de 8 % et les taux de redevances annuelles de 40 % environ.

Il convient de noter que ces taux ont été majorés respectivement de 25 % et de 60 % en 1982.

La hausse proposée pour 1983 devrait permettre le renforcement de la surveillance des installations. 25 emplois seront créés à cet effet au service central de sûreté des installations nucléaires.

Votre Commission vous propose d'adopter cet article conforme.

ANNEXE I

PRIX DE REVIENT DU CHARBON NATIONAL

Prix de revient et résultats par siège. 1981

	Production en 1 000 t	Prix de revient en F/t	Prix de vente moyen en F/t	Résultats	
				en francs/ tonnes	en centimes/ thermie
Nord-Pas-de-Calais					
19 Lens	731	688,19	394,62	-293,57	-4,613
3 Courrières	951	678,15	427,81	-250,34	-3,665
10 Oignies	1 001	639,23	553,08	- 86,15	-1,247
9 Escarpelle	310	722,56	552,69	-169,87	-2,445
Barrois	285	667,80	531,45	-136,35	-1,923
Arenberg	374	700,59	519,43	-181,16	-2,728
Ledoux	300	920,98	520,97	-400,01	-6,021
Lorraine					
Sainte-Fontaine	508	607,30	419,84	-187,46	-2,873
Reumaux	1 557	509,37	431,97	- 77,40	-1,199
Vouters	2 087	404,70	431,97	+ 27,27	+ 0,422
La Houve	2 003	295,77	417,19	+ 121,42	+ 2,100
Wendel	2 520	381,17	412,61	+ 31,44	+ 0,482
Simon	2 218	399,85	412,16	+ 12,31	+ 0,180
Centre-Midi					
<i>Aquitaine</i>					
Carmaux	610	572,48	371,40	-201,08	-3,375
Decazeville découverte	252	276,38	368,68	+ 92,30	+ 1,725
Babinière découverte	84	274,29	371,40	+ 97,11	+ 1,632
<i>Auvergne</i>					
Aumance fond	151	593,62	284,32	-309,30	-6,429
Messeix	69	853,77	467,91	-385,86	-5,483
Aumance découverte	42	167,57	278,51	+ 110,94	+ 2,310
<i>Blanzv</i>					
Darcy	258	969,80	471,91	-497,89	-7,728
Rozelay	503	493,75	346,27	-147,48	-3,182
découverte	713	265,12	359,08	+ 84,98	+ 1,704
<i>Cévennes</i>					
Gard fond	18	4 543,34	759,25	-3 784,09	-54,307
Gard découverte	243	489,89	409,28	- 80,61	-1,298
<i>Hérault</i>					
découverte	193	283,24	270,04	- 13,20	-0,245
<i>Dauphiné</i>					
Loire fond	197	419,75	438,54	+ 18,79	+ 0,302
découverte	47	221,63	288,89	+ 67,26	+ 1,484
<i>Provence</i>					
	1 591	269,76	302,48	+ 32,72	+ 0,723

ANNEXE II**REPARTITION PREVISIONNELLE DU PROGRAMME DE L'AGENCE FRANCAISE POUR LA MAITRISE DE L'ENERGIE****(Réponse de l'Administration à une question du Rapporteur spécial)**

Le budget des interventions de l'A.F.M.E. (hors moyens de fonctionnement) croise quatre grandes directions et deux grands types d'interventions.

Les quatre grandes directions sont :

- la Direction de la diffusion et de l'action sectorielle, dont les activités sont réparties par grands secteurs (agriculture et forêts, industrie, transports, habitat et tertiaire, information- renseignement, formation, contrôle).

- la Direction des plans et programmes, divisée en 4 services : le service des programmes qui rassemble les 8 programmes prioritaires retenus pour la répartition prévisionnelle des crédits d'intervention de l'A.F.M.E. pour 1983 (réseaux de chaleur et géothermie, électronique-automatisme-régulation, utilisation rationnelle de l'électricité, carburants de substitution, utilisation du charbon, filière bois, utilisation des énergies non renouvelables, matériaux) ; le service de la politique industrielle ; le service des matières premières ; le service des études et recherches technico-économiques.

- la Direction de la recherche et du développement, dont les activités sont réparties selon 5 filières ou domaines : solaire- géothermie, biomasse-agriculture, habitat-tertiaire, industrie- transports, essais et météorologie.

– enfin les services directement rattachés à la Présidence et à la Direction générale, qui sont les services de la communication et des relations publiques, le service des DOM-TOM, le service de l'action internationale, et le service de l'animation régionale.

Ces quatre grandes directions sont croisées avec deux grands types d'interventions : les actions de recherche, les actions de démonstration-diffusion.

La répartition prévisionnelle des crédits d'intervention de l'A.F.M.E. est effectuée selon cette double grille.

Elle est en cours d'élaboration, mais la distribution des grandes masses, sinon les montants précis, est déjà arrêtée. Elle est la suivante :

(en pourcentage)

Types d'intervention Directions	Recherche	Démonstration Diffusion	Total
Diffusion et action sectorielle	–	35	35
Plans et programmes	7	26	33
Recherche et développement	21	–	21
Services rattachés	1	10	11
TOTAL	29	71	100

Au sein de ces grandes masses, les répartitions sont les suivantes :

Pour l'ensemble des crédits de recherche :

Programmes :

– Electronique, automatisme, régulation	3 %
– Utilisation rationnelle de l'électricité	3 %
– Carburants de substitution	13 %
– Utilisation des énergies non renouvelables	1,5 %
– Matériaux	1,5 %
TOTAL DES PROGRAMMES	22 %
Etudes et recherches technico-économiques	2 %
Solaire-Géothermie	24 %
Biomasse-Agriculture	9 %
Habitat-Tertiaire	9 %
Industrie-Transports :	18 %
Essais-Météorologie	13 %
Action internationale	3 %
TOTAL	100 %

● Pour l'ensemble des crédits du service de la diffusion et de l'action sectorielle, par secteurs :

– Agriculture et forêts	3 %
– Industrie	47 %
– Transports	21 %
– Habitat-tertiaire	19 %

- Information-renseignements	1 %
- Formation	6 %
- Contrôle	3 %
TOTAL	100 %

● Enfin, pour l'ensemble des crédits de la Direction des plans et programmes, la répartition est la suivante (action de recherche et action de démonstration-diffusion confondues).

Programmes :

- Réseaux de chaleur et géothermie	13 %
- Electronique-automatisme-régulation	9 %
- Utilisation rationnelle de l'électricité	6 %
- Carburants de substitution	12 %
- Utilisation du charbon	23 %
- Filière bois	6 %
- Utilisation des énergies non renouvelables	6 %
- Matériaux	2 %
TOTAL PROGRAMMES	77 %
Politique industrielle	10 %
Matières premières	8 %
Etudes et recherches technico-économiques	5 %
TOTAL	100 %

Cette répartition traduit le poids respectif des diverses priorités retenues par l'A.F.M.E. pour l'exercice budgétaire 1983, compte-tenu des objectifs qui sont couverts par les moyens mis en oeuvre dans le cadre du Fonds spécial des grands travaux, dans le secteur habitat- tertiaire et dans le domaine des réseaux de chaleur.